

Monsieur je vous ay fait l'obligation de vos
pennés et sçay pour m'enquérir a vous en remerciement
et vous assurer que en quelque lieu que je sois
je ne perdray point les moyens de vous servir et
de vous rendre la bonne et bonne grâce que vous
a vous me témoignez ce n'est pas sans regret
que je pars sans prendre congé de Monsieur
le prince si il y eust eu quelque esperance
que jusse peu avoir honneur de le voir
devent son retour j'y jusse encore attendre
quoy que j'ay de beaucoup passé le temps
de mon séjour j'y Madame la princesse
en na fait d'bonne semence a l'enclendit ou
elle ce porte mieux que en ce lieu du elle
est de retour depuis samedi et moy je
n'attens plus que le vent pour mon parte-
ment si plait a dieu a mes remerciemens
Monsieur ayes agreable que je joins

3
ma suppliation pour le^r garnet lemeyon
souvenue de Mr votre Monsieur le prince
me fit honneur de me promettre que si
il se presentoit occasion de le lever preter
roit a mon occasion a quelque plus grande
charge je vous supplie qu'il en
presente par vous me fassiez le bien de le
faire souvenir et de me écrire une lettre

Monsieur

a la Hayue
10 d'oust 1632

vostra humble et foy
affecte a vous faire service
Charles de la Roche

